

## Comment nous contacter ?

- Vous pouvez prendre contact au secrétariat du service social du personnel :

**Tél. 02 40 08 71 88 – de 9 h à 17 h**

- Les assistantes sociales reçoivent sur rendez-vous :

### **Bâtiment DAF (entrée passage Kernéis)**

*Du lundi au vendredi*

### **Hôpital Saint-Jacques**

Maison des associations – 1<sup>er</sup> étage :

*Mardi après-midi*

### **Hôpital Nord Laennec**

Rez-de-chaussée bas

*Lundi après-midi*

*Vous pouvez consulter l'intranet :*

*@RH – thème 12.10 – espace social – service social du personnel*

# service social du personnel

**Vous travaillez au CHU de Nantes ?**  
Connaissez-vous le service social du personnel ?

## **Coordination du service socio-éducatif**

Bâtiment DAF (entrée passage Kernéis)

7 bis allée de l'Île Gloriette – 44093 Nantes cedex 1

Tél. 02 40 08 71 88 – Fax. 02 40 08 71 87

*Lorsque vies personnelle et professionnelle se compliquent, les assistantes sociales du personnel peuvent vous aider à surmonter les difficultés. Sandrine Vass et Cindy Carré sont disponibles pour vous aider, soutenir, guider, accompagner lorsque le quotidien devient difficile.*

## Qui ?

Les assistantes sociales du personnel reçoivent les agents non médicaux titulaires, stagiaires ou contractuels en activité sur l'ensemble du CHU.

## Comment ?

Tenues au secret professionnel, les assistantes sociales écoutent, informent, orientent et accompagnent les agents qui le souhaitent dans les difficultés professionnelles et/ou personnelles qu'ils rencontrent.

## Pourquoi ?

Afin d'aider les agents à maintenir un équilibre entre les exigences de la vie privée et celles de la vie professionnelle.

## Composition de l'équipe

Le service social du personnel est composé d'une secrétaire et de deux assistantes de service social :

- *Christine Loisy-Toutain, secrétaire du service, qui assure l'accueil,*
- *Cindy Carré et Sandrine Vass, assistantes sociales.*

## Leurs missions

Les assistantes sociales interviennent dans les domaines suivants :

### • Famille

Séparation/divorce, violences conjugales et familiales, mode de garde, maladie grave, handicap ou décès d'un proche.

### • Budget

Évaluation, aide ponctuelle à la gestion, endettement, surendettement.

### • Logement

Accès, maintien, rupture d'hébergement, prévention des expulsions.

### • Santé

Information sur les droits, évaluation des conséquences financières, sociales et familiales de la situation de maladie et de handicap.

### • Travail

Maintien et retour à l'emploi, épuisement professionnel, souffrance au travail, prévention des ruptures professionnelles.

## Nos partenaires

Avec l'accord des agents, les assistantes sociales du personnel peuvent prendre contact avec les services de l'hôpital, tels que le service de santé au travail, les services du pôle ressources humaines, afin de répondre au mieux à leurs besoins.

**Elles sont également en relation avec des partenaires extérieurs tels que :** Caisse d'allocations familiales – Maisons de la justice et du droit – Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) – Préfecture – Bailleurs sociaux – Services logement des mairies – Services sociaux de secteur – CGOS – Banque de France – CIFF-CIDF – Associations...